Martinage, Henri Masure, Emile Maton, Charles Meesschaert, Alfred Mettiez, Charles Mercier, Henri Meurisse, Jean Metdepennienghen, Charles Mignot, Auguste Milleville, Eloi Mollin, Charles Moreau, Alfred Mortier, Jules Moulin, André Mouremanne, Auguste Mullier, Joseph Nevejans, Charles Nuyts, Arthur Nys, Pierre Olive, Théophile Ouré, César Orvane.

Auguste Ocsombre, Louis Parent, Désiré Pennant, Albert Pennel, Joseph Pensaert, Edouard Petit, Jules Petit, André Piat, Ernest Pinchon, Lucien Pivain, Jean Plouvier, Louis Poissonnier, Hector Pollet, Antoine Pottiez, Léon Poupé, Edouard Prouvost, Ernest Prouvos, Georges Prouvost, Jules Provoyeur, Henri Prudhomme.

Pierre Quétier, Louis Rémy, Emile Renart, Gustave Ridette, Jules Robbe, Henri Roose, Joseph Roussel, Edouard Scalbert, Jacob Schauvlieg, Théophile Simoëns, Charles Six, Paul Six, J.-B. Six, Charles Soënne, J.-B. Sœtemant, Augustin Spybrock, Louis Spybrouck, Jean Squendin, Théophile Squelbut, Henri Stricanne, Thomas Tahon, Adolphe Tiberghien, Hector Tonnelle.

Louis Vaissier, Augustin Vanderbeken, Henri Vancauwenberghe, Raymond Vankerckworde, Désiré Wanmeenen, François Wanmeenen, Henri Vanspebrouck, Charles Vanssyngel, Jean-Baptiste Vasseur, Arthur Verdonck, Arthur Verhaeghen, Pierre Vermeulen, Jules Verplancq, Philippe Verron, Victor Vincent, Pierre Viviez, Jules Vlaminck, César Vraux, Charles Weill, Clément Willem, Henri Woorlod, Auguste Wydauw.

L'affaire de Revanger

Condamnation d'un lieutenant-colonel

C'est hier qu'est revenue devant le conseil de guerre de la première région, l'affaire du lieutenant-colonel Revanger, du premier régiment d'infanterie de ligne, condamné par défaut, dans une précédente audience, à une année d'emprisonnement et à la destitution, pour absence illégale de plus de trois mois.

La salle

Dès midi et demi, la salle du Conseil de guerre, déjà trop petite en temps ordinaire, commence à se remplir. Un grand nombre de *civils* sont venus écouter les débats de cette intéressante affaire et remplissent le prétoire, mélangés à tous les soldats et sous-officiers que les besoins du service ne retiennent pas ailleurs.

Sur l'estrade, derrière la table du conseil, sont assis MM. le général Frelaut, Royer, lieutenant-colonel du 1er territorial, ainsi qu'un grand nombre d'officiers de toutes armes.

Le banc de la presse est au grand complet.

A une heure précise, l'huissier annonce

Le conseil

Il est ainsi composé : M. le général d'artillerie Masselin, président ; M. le colonel directeur du génie de la place de Lille ; MM. les colonels du 43e de ligne, du 127e de ligne et du 19e chasseurs à cheval ; MM. les lieutenants-colonels du 33e de ligne et du 5e cuirassiers.

M. le colonel Doré, directeur de l'artillerie, occupe le siège du ministère public, assisté de M. le chef d'escadron Oudet, commissaire du gouvernement auprès du conseil de guerre.

Me Guichard, avocat, est assis au banc de la défense.

L'accusé

M. le président donne l'ordre d'introduire l'accusé, qu'amène bientôt M. Tisserand, gardien-chef de la prison militaire.

M. le lieutenant-colonel de Revanger est un homme de taille moyenne, mince, aux traits anguleux, au teint pâle. Il porte toute la barbe, coupée en pointe et fortement grisonnante. Son visage, pour ainsi dire exangue, porte l'empreinte des longues veilles et des terribles souffrances qu'il a endurées depuis quelque temps.

Le rapport

Aussitôt, M. le greffier donne lecture du rapport dressé par M. le capitaine Lebon.

Il établit que le lieutenant-colonel de Revanger quittait le 27 juin dernier la garnison, se rendant à Paris, en vertu d'une permission régulière de 24 heures. Le 29, il n'avait pas reparu, et son colonel, M. Richard, reçut de lui une lettre par laquelle il lui annonçait que, forcé de se rendre dans l'Allier pour des affaires d'intérêts, il ne rentrerait à Cambrai que dans la nuit du 29 au 30. Mais, en dépit de cet engagement, M. de Revanger ne revint pas, et, le 9 juillet, M. le colonel Richard signala son absence au général Billot, commandant le 1er corps d'armée.

Des recherches furent ordonnées.

On apprit bientôt que M. de Revanger avait passé quelque temps au Grand-Hôtel de Dieppe, où il s'était fait inscrire d'abord sous le nom de Gérard, ingénieur, et ensuite avec ses véritables noms et qualités. Il fut vu ensuite aux Sables-d'Olonne, où il séjourna quelque temps, puis à Biarritz, puis enfin à Irun (Espagne).

A partir de ce moment on a perdu ses traces.

M. de Revanger, sorti de l'école de Saint-Cyr en 1856, comptait 30 ans de services, et avait été promu lieutenant-colonel au 13e de ligne en 1883.

Plusieurs fois cité à l'ordre du jour de l'armée, plusieurs fois blessé dans les diverses campagnes de 1859, en Italie, de 1862, au Mexique, enfin de 1870-71, M. de Revanger est considéré comme un des officiers les plus distingués de l'armée.

Malheureusement, il avait déjà été envoyé d'office au 1er de ligne, après avoir subi trente jours d'arrêts de rigueur, qui lui avaient été infligés à la suite d'une absence illégale de six jours à son précédent régiment, le 13e de ligne.

Dans ces dernières années, il fut pris de la funeste passion du jeu et dissipa bientôt toute sa fortune. On croit que ce n'est qu'à cette passion qu'on doit attribuer cette longue absence, qui a fini par l'amener devant le conseil de guerre.

Comme M. de Revanger avait la réputation d'un très bon officier, on multiplia à son égard toutes les mesures de bienveillance imaginables, dans l'espoir qu'il trouverait un moyen quelconque d'échapper à une condamnation. On dut cependant, après plusieurs mois d'absence, se rendre à l'évidence et le lieutenant-colonel de Revanger fut traduit devant le conseil de guerre du chef d'absence illégale, conformément à l'article 233 du code de justice militaire et à l'article 1er de la loi du 19 mai 1834.

Aussitôt après la lecture de ce rapport, M. le président procède à

L'interrogatoire de l'accusé

M. de Revanger, après avoir décliné ses noms, âge et profession, répond à M. le président, qui lui demande ce qu'il a à dire pour sa défense :

» J'avoue ma faute et j'en exprime le plus sincère repentir : mais j'étais depuis plusieurs mois en proie à un malaise moral résultant de ma situation embarrassée. J'ai fait un voyage ayant pour but de chercher à me tirer d'affaire et de m'entendre avec d'exigeants créanciers. Leurs réponses négatives et le complet découragement dans lequel je me trouvais ont influé sur mon esprit déjà malade ; mais en partant de Cambrai, je n'avais certes pas l'intention de rester absent ; la preuve en est que j'étais parti sans le moindre bagage. J'ai eu plusieurs fois l'intention de revenir ; mais la honte, la crainte, la terreur même m'en ont toujours empêché, je sentais ma situation perdue. On m'avait affirmé que, pendant mon absence, on ne pourrait rien faire contre moi et c'est pour cela que je ne suis pas revenu. Si j'ai agi de la sorte, c'est pour ma famille, pour son honneur et non pour moi-même. »

Aussitôt après cet interrogatoire, pendant lequel M. de Revanger a eu une excellente attitude M. le président donne l'ordre d'introduire

Le témoin

M. le colonel du 1er de ligne Michaud déclare que M. de Revanger est un officier supérieur qui est bien loin d'être le premier venu. « Ses états de services sont magnifiques, ajoute le témoin ; nous étions tous pénétrés de ses mérites et avions à cœur de l'encourager et de le remonter. Il a certainement agi en désespéré ; mais, au bout d'un certain temps d'absence, je me suis bien vu forcé d'en avertir M. le général commandant le corps d'armée. »

Le réquisitoire

M. le colonel Doré, profondément ému d'avoir à requérir contre un officier de son grade, rappelle néanmoins au conseil, que la loi est impérative et que les faits sont très nets. Il ne peut que s'en rapporter au conseil sur l'application de la peine.

La défense

Me Guichard se lève au milieu du plus profond silence, et commence par dire que c'est un navrant spectacle que celui de cette audience.

Combien il est pénible de se demander à la suite de quels mystères M. le colonel de Revanger a abandonné son drapeau, ce lien suprême de cette famille qu'on appelle le régiment.

Cette religion du drapeau, nul ne l'a professée plus longtemps et plus saintement que le colonel de Revanger. Ses états de service sont là qui en font foi : Décoré au Mexique sur le champs de bataille d'Altamyra, de Revanger fut, en 1870, surnommé *le Capitaine Immortel*, alors qu'avec son bataillon, il tint pendant toute une nuit dans le village de Noizeville, contre une armée allemande toute entière. Trois fois, il fut mis à l'ordre du jour de l'armée, et le général Changarnier, le brave des braves, descendit de cheval et l'embrassa avec effusion devant l'armée toute entière.

Il est inopportun, ajoute Me Guichard, de descendre, en audience publique, dans tous les détails de cette affaire. Mais son client a cédé à l'entraînement d'une passion qui a envahi son cœur et compromis son avenir. Il y a les joueurs qui paient et ceux qui ne paient pas, et c'est en sentant son isolement et son impuissance à payer immédiatement que M. de Revanger, qui fut toujours un loyal adversaire et un consciencieux débiteur, a été en proie aux désespérances affreuses qui l'ont porté à s'absenter et à rester absent.

Bien souvent, son ordonnance l'a vu pleurer, silencieusement; bien souvent, il a voulu se suicider, et, s'il ne l'a pas fait, c'est parce qu'il y a auprès de lui trois êtres dont il ne voulait pas briser l'existence : sa noble et sainte femme, qui fut toujours son ange gardien; son pauvre père, vieux soldat, qui débuta comme sous-lieutenant, à Lille, en 1823, et enfin sa malheureuse mère, morte il y a huit jours, sans avoir eu la suprême consolation d'embrasser son fils bien-aimé.

C'est là l'expiation de Revanger, c'est là son remords éternel et point n'est besoin d'ajouter une condamnation à ce calice d'amertume.

« Ce qu'on vous demande, dit en terminant Me Guichard, dans une touchante péroraison, c'est d'arracher à de Revanger son uniforme conquis à la pointe de l'épée et cette croix qu'il reçut en face de l'ennemi. Eh bien, vous y songerez, et pour une faute d'un jour, vous ne voudrez pas qu'il soit à l'avenir considéré comme un paria et un banni, lui, le vainqueur de Noizeville. Mieux mille fois vaudrait pour lui, dans ce cas, être mort au champ d'honneur avec la gloire pour linceuil. »

Après cette magnifique plaidoirie, le conseil se retire pour délibérer et toutes les personnes présentes, officiers, civils et soldats, viennent féliciter Me Guichard et lui serrer la main.

Le jugement

Après trois quarts d'heure de délibéré, le conseil rentre en séance, et M. le président Masselin déclare, au nom du peuple français, le lieutenant-colonel de Revanger coupable d'absence illégale de plus de trois mois. En conséquence, le conseil, à l'unanimité, le condamne à la peine de une année d'emprisonnement et à la destitution.

Incident

Un silence mortel accueille la lecture de ce jugement, mais, aussitôt son prononcé, Me Guichard se lève et pose des conclusions tendant à ce qu'il plaise au conseil lui donner acte : 1° de ce que M. le colonel Michaud a, dans sa déposition, lu un grand nombre de lettres et de télégrammes ; 2° de ce que ces lettres et télégrammes ont été emportés en chambre du conseil par M. le président

Le conseil donne acte au défenseur de ces conclusions. Nous aurons donc probablement à reparler de cette affaire, le jugement du conseil de guerre de Lille devant alors être cassé devant le conseil de révision.

La sortie

Le public s'écoule lentement, consterné de l'issue de cette affaire et exprimant hautement toutes ses sympathies pour M. le colonel de Revanger.

MAITRE CUBE.

NORD

Les électeurs du canton de la Bassée sont convoqués pour le 16 janvier prochain, pour élire un conseiller d'arrondissement.

L'affaire du collège d'Armentières. — On lit dans la *Gazette d'Armentières* :

» Toute la population d'Armentières est fort émotionnée en ce moment par le départ inopiné d'un professeur du collège communal de cette ville, qui a levé le pied sans laisser son adresse et qui a dû être remplacé provisoirement par un de ses collègues.

» A cette occasion, les bruits les plus divers et, nous devons le dire, les moins bienveillants ont couru à Armentières sur le départ de ce professeur: il s'agirait, nous dit-on. des faits graves qui outrepasseraient même la compétence disciplinaire du conseil académique.

» La *Gazette d'Armentières* a demandé à M. le principal et aux autorités universitaires de fournir quelques explications sur ce brusque départ; jusqu'ici, il n'a été fait aucune réponse à cette demande. On nous persuadera difficilement que, si la situation était explicable, les chefs de l'enseignement public dans le Nord ne se soient pas hâtés de rassurer l'opinion publique.

» Nous nous joignons donc à notre confrère, et nous prions respectueusement M. le recteur de se renseigner, s'il ne l'est pas, sur les faits qui se sont passés à Armentières et qui, d'une manière ou d'une autre, méritent d'être complètement élucidés. »

Looberghe. — En juillet dernier, un incendie se déclarait chez les époux Dhoudt, ménagers. Le mari était aux champs, la femme dormait, mais éveillée à temps elle put s'enfuir avec son enfant et déménager la plupart des objets mobiliers.

Il y a huit jours, le mari roua sa femme de coups et fut condamné à quelques jours de prison.

Le mari a déclaré, avec preuves à l'appui, que l'incendie de juillet avait été allumé par sa femme qui avait voulu se venger des mauvais traitements qu'elle avait subis; la femme Dhoudt a été arrêtée.

Dunkerque. — La tempête qui sévissait sur nos côtes depuis la nuit du 26 s'est calmée hier à la soirée, sans occasionner d'autres sinistres que celui de la goëlette *Yves*. Un des hommes de l'équipage qui s'était jeté à la mer a pu regagner la côte à la nage. Le mousse de l'équipage sauvé par le canot de sauvetage de la station de Mardyck a succombé la nuit, malgré tous les soins qui lui ont été administrés. Ce marin est mort de froid.

PAS-DE-CALAIS

Le sinistre maritime de Wimereux. — Nous lisons dans la *France du Nord*, que la journée de Noël et celle de dimanche ont été presque exclusivement consacrés, à Boulogne, à des concerts ou soirées donnés au profit des familles des naufragés de Wimereux.

La *Musique du Portel*, la *Fanfare des Enfants de Boulogne*, la société l'*Alliance* ont obtenu le plus vif succès.

Le total général de la souscription ouverte à Boulogne au profit des inondés du midi et des victimes du naufrage de Wimereux, atteint 3,381 francs.

Notre confrère ajoute que dans sa séance du 23 courant, la chambre correctionnelle de Boulogne, a voté à l'unanimité, une somme de 1,000 francs en faveur des familles naufragées de Wimereux.

BELGIQUE

Courtrai. — On nous écrit de Courtrai :

« Lundi 29 décembre, comparaissait devant notre tribunal correctionnel un nommé Kindt, prévenu d'abus de confiance au préjudice du sieur Duquenne de Mouscron. Ce dernier déclarait avoir remis en prêt au prévenu un camion pour faire un voyage avec faculté pour Kindt d'acheter le camion pour 85 fr.

» Le voyage eut lieu. Partis de Mouscron le 14 juillet 1886 pour Philippines (Hollande) avec le camion en question, Krindt et son compagnon Vanlokeren, furent arrêtés comme fraudeurs à St-Denis-Westrem, le 3 septembre suivant. Une charge de 550 kilogs de tabac fut saisie. Le camion est resté en Hollande, le dépositaire refusant de le rendre.

» Le prévenu Krindt a été acquitté. »

Condamnation de socialistes en Belgique. — La cour d'assises a condamné M. Dufuisseaux, l'auteur, en fuite, du *Grand Catéchisme du peuple*, à quatre ans de prison et mille francs d'amende ; M. Mahen, imprimeur, et M. Dewit, auteur de la traduction de l'ouvrage en flamand, à deux mois d'emprisonnement et cinq cents francs d'amende.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Alida Ghyselinck, rue de Toulouse, cour Thérin, 18. — Maria Vandecasteele, rue des Longues-Haies, 41. — Jules Delannoy, rue de Tournai, maisons Devogel, 13. — Pierre Verpoest, rue Vaucanson, 58. — Julienne Crieck, rue des Anges, cour Dupont, 11. — Victor Loncke, rue de l'Industrie, 193. — Blanche Vromandt, sentier du Beau-Chêne, maisons Jacquart, 2. — Oscar Coley, rue d'Italie, 48. — Maria Bovyn, rue Lacroix, 27. — Germaine Deguffroy, rue de la Liberté, maisons Briet. — Bernard Pipart, rue Vaucanson, cour Debuchy. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Marie Florin, 26 ans 8 mois, ménagère, rue de Lille, 205. — Berthe Watteau, 1 mois, rue du Parc, 11. — Alexandre Fremaux, 69 ans 9 mois, journalier, rue St-Antoine, cour Desfontaines, 13. — Lucas Detré, 64 ans, teinturier, rue de l'Hommelet, 22. — Amélie Debrauwer, 63 ans, ménagère, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 28 décembre.* — Albert Duquesne, rue du Jambon. — Philomène Lehambre, rue Notre-Dame. — Léa Arensma, au Blanc-Seau. — *Déclarations de décès du 28 décembre.* — Irma Declercq, 4 ans 6 mois, ruelle Codron. — Elise Debette, 53 ans 9 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Blanche Lebrun, 2 mois, au Brun-Pain. — Charles Desmettre, 66 ans 8 mois, sans profession, Hôpital-Civil. — Charles Verhulst, 2 mois 20 jours, rue des Phalempins.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 20 au 27 décembre.* — Odile Corbinaud, au Pinçon. — Marie Delannoy, au Voisinage. — *Publications de mariages du 26 décembre.* — Louis Debeurn, 28 ans, tisserand, à Toufflers, et Constance Dillies, 25 ans, journalière, à Toufflers. — *Mariage du 27 décembre.* — Paul Duquesnoy, 27 ans, marchand boucher à Hem, et Augustine Duquesnoy, 24 ans, sans profession, à Toufflers. — *Déclarations de décès du 20 au 26 décembre.* — Pierre Echevin, 66 ans, au Voisinage.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille SCRÉPEL-ROUSSEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clétine-Alphonsine-Joseph ROUSSEL, décédée à Roubaix, le 27 décembre 1886, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 29 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 30 dudit mois à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 5.

La famille MASQUELIER-BECQUART a la douleur de vous faire part de la perte irréparable qu'ils viennent de faire en la personne de Dame Lucie-Céline-Joseph MASQUELIER, directrice de l'Hospice général de *Tourcoing*, depuis 31 ans, religieuse de la Congrégation des filles de l'Enfant-Jésus de Lille, sous le nom de sœur Sainte-Marie-de-la-Nativité, pieusement décédée en cet établissement, le 27 décembre 1886, dans sa 65e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise.

Les amis et connaissances de la famille MEUNIER-RENAUDIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Jeanne RENAUDIN, veuve de M. Robert MEUNIER, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1886, dans sa 85e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 30, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curoir, 7.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine LEFEBVRE, cultivatrice, veuve de M. Jean-Baptiste DUTHOIT, décédée à Hem, le 29 décembre 1886, dans sa 83e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 31 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Trois Fermes, à 9 heures 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré en la même église, le mardi 1er février 1887, à 10 heures.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Le concierge d'une maison située cour de Vincennes n'ayant pas aperçu, depuis quelques jours, un de ses locataires, un vieux rentier nommé Bénigne V..., avertit M. Dermigny, commissaire de police. Ce magistrat fit ouvrir la porte par un serrurier, et, pénétrant dans la chambre à coucher du vieillard, trouva celui-ci étendu sur son lit, la tête appuyée sur le bras droit, dans la posture d'un homme qui se soulèverait pour tousser. Bénigne V... était, en effet, sujet à des spasmes violents qui lui arrachaient des hurlements de douleur : le médecin a constaté qu'il était mort suffoqué dans un de ces accès de toux.

En recherchant les papiers destinés à établir l'identité de V..., le commissaire de police découvrit des reçus de sommes déposées à la Banque et s'élevant à plus de 100,000 francs.

Enfin, au milieu d'un tas de valeurs étrangères, il rencontra une pièce indiquant que Bénigne V.. avait été abandonné par ses parents et déposé à l'hospice de Rouen en 1821.

V..., qui n'avait ni parents ni amis et qui n'a laissé aucun testament, a été transporté au cimetière dans le corbillard des pauvres, malgré sa fortune. Quant à celle-ci, elle fera retour à l'Etat, si, comme tout le fait supposer, aucun héritier ne se présente.

Une surprise de M. de Lesseps. — Lors des fêtes pour l'inauguration de la statue de la Liberté, M. Ferdinand de Lesseps avait reçu un volumineux manuscrit qu'il prit pour une adresse de remerciments. A son arrivée en France, le Grand Français à dû se faire traduire le document et quelle n'a pas été sa surprise ? C'était simplement une assignation qui, suivie d'une condamnation par défaut, condamnait la compagnie du Canal de Panama à payer une somme de 653.314 dollars pour solde de compte à M. Robert Lee, en sa qualité de représentant de la Franco-American-Trading Company.

Les journaux de l'Algérie donnent des détails sur un météore qui a été aperçu dans différentes localités.

Le bolide de la grosseur d'une demi-lune, a tracé une ligne lumineuse de l'ouest à l'est, et a éclaté comme une fusée colossale.

La lumière de la lune a été subitement doublée, et ce mélange des deux clartés donnait une lumière merveilleuse semblable à celle de l'électricité.

Les Arabes qui fêtaient par la poudre la naissance du prophète ont vu dans ce phénomène sidéral une manifestation du ciel en faveur de ce grand événement.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13440-25444

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La suppression de 80 sous-préfectures

La *République Française* croit savoir qu'il serait question de supprimer quatre-vingts sous-préfets environ.

Le duc d'Aumale à Bruxelles

Le duc d'Aumale arrivera le 2 janvier à Bruxelles, pour y rester un mois.

Soumission de Tunisiens dissidents

Tunis 29 décembre. — Un groupe important de dissidents, comprenant 157 tentes, est rentré de la Tripolitaine.

Leur soumission est considérée comme l'indice précurseur de la prochaine rentrée des derniers et rares dissidents.

Nomination à la cour de cassation

Le *Journal officiel* publie ce matin un décret nommant M. Forichon, secrétaire général du ministère de la justice, conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Leblond, décédé.

La conversion de M. Paul Bert

Le bureau du *New-York Hérald* à Paris a communiqué au *Gaulois* la dépêche suivante :

« Berlin, 28 décembre, 8 h. 6 m. — *Je reviens à* l'instant de Potsdam, où j'ai rendu visite à Mlle de Vuillaume, sœur de l'attaché militaire allemand à Saint-Pétersbourg.

» Elle m'a déclaré qu'il n'y avait pas le moindre fondement dans les bruits qui ont couru sur son *frère*.

» Je lui ai demandé si elle pouvait m'assurer que le colonel de Vuillaume soit vivant et en bonne santé?

» Mlle de Vuillaume m'a répondu : — « Certainement, je n'ai reçu aucune mauvaise nouvelle d'aucune sorte. »

» J'insistai et lui dis : — « Mais avez-vous eu de très bonnes nouvelles de votre frère ? »

» — Oui, me répondit-elle, j'ai reçu une dépêche de mon frère, le jour de Noël, m'apportant ses souhaits de bonne année.

» — C'est à cette date que vous avez reçu de ses nouvelles ?

» — Oui, ajouta Mlle de Vuillaume, et je vous prie de déclarer fausses toutes les histoires débitées sur le compte de mon frère. »

Le *Figaro* publie cette note :

« Maintenant qu'il est bien avéré que la dépêche relative aux derniers moments de M. Paul Bert est l'œuvre d'un faussaire, voici le texte de la carte télégraphique que nous avions reçue :

« Je pars à l'instant pour Bruxelles, mais je vous » envoie la nouvelle suivante *currente calamo* qui » comblera de joie les catholiques de la France. Gar- » dez mon nom pour vous. « ✝ L. VANNUTELLI. »

« Suit le texte qu'ont publié deux de nos confrères. »

Une conference à Marseilles. — Désordres

Marseille, 29 décembre. — 5 à 600 personnes s'étaient réunies hier soir dans la salle de l'Eldorado, où M. Cunéo d'Ornano devait faire une conférence sur le referendum suisse et sur les droits du peuple.

Le député de la Charente s'est attiré de vives interruptions de la part de plusieurs anarchistes qui se trouvaient dans la salle. Des rixes ont éclaté. Des coups de cannes ont été échangés. Enfin le bureau a dû lever la séance.

La police a intervenu pour arrêter un des assistants et faire disperser les groupes à la sortie.

Félicitations adressées à Léon XIII. — Le Vatican et l'Allemagne

Rome 29 décembre. — Le Pape a reçu aujourd'hui les félicitations des ministres de Belgique et de Bavière.

Le *Moniteur de Rome* croit que les négociations entre le Vatican et l'Allemagne ont fait un pas en avant.

On espère qu'un projet de loi sera rédigé prochainement, c'est-à-dire aussitôt que les négociations auront abouti.

La dissolution du Parlement anglais

Londres, 29 décembre. — On assure de bonne source que le marquis de Salisbury, si les négociations qu'il a nouées avec lord Hartington échouent, conseillera à la Reine de dissoudre le Parlement.

Découverte de mines d'or

Berlin 29 décembre. — Une dépêche du baron de Schleinitz, gouverneur de la Nouvelle-Guinée allemande, annonce la découverte, dans cette colonie, de gisements aurifères importants.

Une arrestation

On lit dans le *Radical*:

« M. Goblet ne pouvait manquer de se livrer à un acte arbitraire pendant les vacances des Chambres.

» Le comte Sulima-Savitz-Zabiotzki, réfugié polonais, célèbre archéologue et publiciste, qui a été *dernièrement* arrêté en Galicie, par la police de Vienne, pour ses opinons socialistes, vient d'être arrêté encore hier, 28 décembre, à quatre h. du soir, à Paris, à son domicile, rue de Vaugirard, 8, cette fois par des agents de la police française en civil.

» Naturellement, une perquisition a eu lieu chez lui, et c'est après inspection de ses papiers et de la correspondance la plus intime que les agents ont emmené, on ne sait où, un homme coupable d'on ne sait quoi.

» C'est beau la liberté et la République selon M. Goblet. »

Le choléra dans la République Argentine

Buenos-Ayres, 29 décembre. — Le choléra persiste dans les deux foyers primitivement infestés. Les nouveaux cas quotidiens s'élèvent à une dizaine par jour à Buenos-Ayres à cinquante environ à Rosario. La panique causée par le fléau a paralysé tout le commerce.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : A. Voitus van Hamme. — Bureaux à 7 h. 1/4. — Rideau à 8 heures 0/0. — Jeudi 30 décembre 1886, douzième représentation d'abonnement. — LA FILLE DE MADAME ANGOT, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. Lecocq. — Prix des places : Loges, 5 fr.; Fauteuils d'orchestre 4 fr.; Pourtour, 2 fr. 50; Première galerie de face, 1 fr. 75; Première galerie, 1 fr. 25; Deuxième galerie, 60 centimes. — Le bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jubé, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome. — Service des voitures pour Tourcoing et Lannoy. — Le service étant définitivement organisé avec les voitures de luxe de M. Chevalier, le prix des places est fixé à 75 c. par personne; ne seront garanties que les places prises à l'avance au guichet du grand théâtre, avant la fin du 1er entr'acte.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir. — Bureaux à 6 heures 0/0 : — Rideau à 7 heures 0/0. — Samedi 1er, dimanche 2, lundi 3, mercredi 5 et jeudi 6 janvier, le plus grand succès du jour : LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, pièce à grand spectacle en 5 actes et 15 tableaux de MM. Jules Verne et Dennery, musique de M. Debillemont. — 15 décors nouveaux. — Lumière électrique. — Grand ballet et divertissement exécuté par 28 danseuses. — 1er tableau, Un pari d'un million. — 2e, L'Isthme de Suez. — 3e, Un Bengalort Indien. — 4e, La Nécropole des Rajahs. — L'éléphant. — 5e, Un salon d'hôtel à Calcutta. — 6e, La caverne des serpents. — 7e, La fête en Malaisie. — 8e, Une taverne à San-Francisco. — 9e, Attaque du chemin de fer. — 10e, L'escalier des géants. — 11e, La cabine du steamer. — 12e, L'explosion de l'« Henrietta ». — 13e, L'Epave en mer. — 14e, Liverpool. — 15e, Le Palais des excentriques. — Au 4me tableau, Grand divertissement. — L'éléphant. — Au 11me tableau, Grand divertissement par 28 danseuses. — Avis. — Représentations tous les dimanches à 6 h. 1/2; Lundis mercredis et jeudis à 7 h. 1/4. — Relâche les mardis, vendredis et samedis. — Il n'y aura que dix représentations. — Prix des places : Loges de face et premières publiques, 3 fr.; Loges de côté, 2 fr. 50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25; Deuxièmes galeries, 1 fr.; Parterre, 75 c.

BIBLIOGRAPHIE

PASSÉ. — AVENIR. Conseils d'une mère à sa fille pour la dernière heure d'une année, par la princesse O. Cantacuzène Altierie. Un vol. in-12, avec encadrements rouges, cartonné. Prix 1 fr. — Société Saint-Augustin, 26, rue Royale, Lille.

La dernière heure d'une année. — On la dirait tombée d'une aile d'ange — si les anges avaient des ailes ailleurs que dans la légende et l'image — la plume qui a écrit ces pages où se révèle le cœur et l'intelligence d'une mère, cette ombre ou plutôt ce reflet visible de l'ange gardien. Rien n'est en effet doux et fort comme les réflexions et les conseils que suggère à sa fille Mme la princesse Cantacuzène Altieri, dont le nom doublement illustre fait songer aux énergies romaines tempérées par la grâce attique (1).

N'est-ce pas employer à merveille *la dernière heure de l'année* que de jeter un regard sincère sur le passé pour le juger sans complaisance, un regard résolu sur l'avenir pour y mieux assurer le bonheur des autres et le nôtre dans le devoir, la paix et la joie ? Cet examen, ces résolutions ne demanderont ni fatigue ni effort à l'enfant qui passera *la dernière heure de l'année* à écouter la princesse Cantacuzène. Je me promets bien quant à moi; — et vous en ferez autant, cher lecteur, — de donner ce tout aimable petit livre à mes fillettes le soir du 31 décembre; précurseur des gros livres d'étrennes faits pour le plaisir des yeux et la récréation de l'esprit, il leur sera pour la conscience une lumière, une flamme pour le cœur.

H. D.

En vente chez tous les libraires du département.

(1) On sait que l'empereur Jean Cantacuzène fut, au XIVe siècle, l'écrivain le plus pur dont s'enorgueillisse la littérature grecque.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 731e livraison (25 décembre 1886). Texte : Second violon, par J. Girardin. — La vertu en France : Le collégien, par Maxime du Camp, de l'Académie française. — Parisiens et montagnards, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les examens militaires en Chine. — Les papiers peints, par P. Martefant.

Dessins de : Tofani, Ed. Zier, Jahandier.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale, LILLE 12967

10 centimes la Livraison

EN VENTE

à la librairie du « Journal de Roubaix »

LA

FRANCE JUIVE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le dixième numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer au vendeur ou au bureau du journal.

Il est facile d'éviter les contrefaçons des bons remèdes en exigeant les marques de fabrique. Pour les **véritables grains de santé du Dr Franck**, c'est leur étiquette en 4 couleurs et le timbre de l'Union des Fabricants. 13961d

ETRENNES

Le plus beau, le plus instructif et le plus amusant cadeau pour étrennes est sans contredit l'*Histoire de France* en 100 tableaux, ornée de 490 gravures, et rédigée conformément aux programmes, par P. Lehugeur, professeur d'histoire au lycée Charlemagne. Le prix de ce beau volume relié est de 10 fr., cartonné 7 fr. 50.

S'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, ou aux vendeurs du journal.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.) 1

Deschamps Frères, mécaniciens-fondeurs, brevetés s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, spécialité de mécaniques armures et extracteurs automatiques. Mouvements et pièces détachées pour tissages. 500

Edouard Defretin, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

Gustave Fourmoy, rue Philippe-le-Bon, 34, Roubaix. — Spécialité de collets crapaudines et étui. de dévidoirs, pour filatures, en tous genres. Plates bandes en fer et bronze, pour métiers à filer et autres. Repointage et réparations de broches. 25 ans d'expérience. 502

Manufacture de caisses d'emballage pour les tissus, filatures de cotons et laines, caisses pour chicorée, boites en volige pour bonneterie, parfumerie, amidonnerie, etc., etc. **Elie Desquesnes**, angle des rues de la Gare et Nationale. Ateliers et scierie mécanique, rue Solférino, reliés par téléphone. 503

Corroierie. **Michon Frères**, rue St-André, 7 et 9, Roubaix. — Spécialité de courroies doubles, collées, cousues ou chevillées, pour transmissions. Cuirs en tous genres, croupons, cuirs de chasse, lanières etc. 504

Tannerie, corroierie, fabrique de taquets. **Clément Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brévetée s. g. d. g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

Construction et réparation de rouleaux d'Emer pour cardes et pour tissages mécaniques. Planchettes, toiles et meules d'émeri pour cardes, toiles à polir pour mécaniciens. Maison fondée en 1850. **Charles Dassonville**, rue de l'Alouette, 20-22, Roubaix.

La maison Duthoit et Lefebvre, rue du Luxembourg, offre à MM. les Industriels, des Huiles Minérales russes à graisser, provenant des meilleures fabriques de Bakou, à des prix très réduits. Livraisons faites en fûts d'origine. 524

Commerce de vieux métaux. Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Fonderie de cuivre. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Débrie et Leman**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

FEUILLETON DU 30 DÉCEMBRE 1886. — N° 30

LA MORTE

RÉCIT (1)

VII

Par mon contrat de mariage avec Sabine Tallevaut, j'ai pourvu largement à son aisance sa vie durant, lui assurant la jouissance viagère d'une moitié de ma fortune personnelle, dont j'ai laissé, d'ailleurs, la nue propriété à ma fille déjà très riche du chef de sa mère. Je n'avais donc pas cru léser sensiblement les intérêts de ma fille. Cependant, cédant à ma fatale passion, j'ai ajouté dans le contrat une clause par laquelle ma fortune reviendrait en toute propriété à Sabine Tallevaut si ma fille décédait sans s'être mariée. Ce n'est donc pas seulement contre la contagion morale d'une femme perverse qu'il s'agit de garder ma fille, c'est aussi contre la main d'une femme criminelle...

Quant au premier crime qu'elle a commis, je dois expliquer pourquoi je n'en poursuis pas le juste châtiment par la loi. Mes souvenirs personnels, le témoignage si précis de la vieille Victoire, la mort soudaine et mystérieuse du docteur Tallevaut, et, enfin, la connaissance que j'ai acquise des instincts et des principes de Sabine Tallevaut ne me permettent plus de garder le moindre doute sur la réalité du crime. Si cependant je le laisse impuni, ce n'est pas que je recule (quelque affreuse que soit cette pensée) devant l'accusation de complicité que la coupable ne manquerait pas de faire peser sur moi, c'est qu'en mon âme et conscience je suis persuadé que les preuves du crime sont, au point de vue légal, insuffisantes. Le poison, — puisqu'il faut prononcer ce mot sinistre, — a été assez savamment choisi pour ne laisser aucune trace. Le témoignage de Victoire, si attachée à ma première femme, et, naturellement, si hostile à l'autre, serait suspect. Quant aux motifs particuliers de ma conviction personnelle, si puissants qu'ils soient, ils ne sauraient servir de base à une accusation criminelle. Le procès, si on l'intentait, ne ferait que provoquer un effroyable scandale sans autre résultat que de déshonorer mon nom, — le nom de ma fille.

Ce qu'il faut obtenir, — et je dirai : à tout prix ! — c'est que cette femme s'éloigne pour toujours de Paris et de la France. Il ne faut pas craindre de faire, pour atteindre ce but quelque sacrifice d'argent considérable. Elle aime l'argent. En y joignant la menace, je pense qu'on la décidera. Je compte, au reste, tenter l'épreuve moi-même, dès que j'aurais repris assez de force et de sang-froid pour affronter sa présence.

... Cette infâme échappera à tout châtiment... et bien d'autres qu'elle, sans doute, y échappent. Bien d'autres surtout y échapperont dans l'avenir... A mesure que les passions humaines, — et entre toutes, les passions terribles de la femme, — rompent leurs digues anciennes et ne reconnaissent plus d'autre loi ni d'autre frein que le code, — les progrès de la science multiplient à l'infini les moyens de tromper le code et d'aveugler la justice !

10 mai.

Elle est morte en me croyant coupable !... C'est une idée épouvantable... Je ne peux pas m'y faire !.. Un être si faible, si doux, si délicat !.. Oui, elle s'est dit : « Mon mari est un meurtrier..., ce qu'il me donne-là, c'est du poison, et il le sait !... » Et elle est morte sur cette pensée..., sa dernière pensée !... Et jamais, jamais elle ne saura que ce n'est pas vrai..., que je suis innocent... que cette idée me torture !... que je suis le dernier des misérables !.., Ah ! Seigneur Dieu tout-puissant, — si vous existez, — vous voyez ce que je souffre... Ayez pitié de moi !

... Ah ! que je voudrais croire que tout n'est pas fini entre elle et moi..., qu'elle me voit..., qu'elle m'entend..., qu'elle sait la vérité !

Mais je ne peux pas ! je ne peux pas !

1er juin.

Je sais ce qu'on dit de la prière, — qu'elle est inutile, — qu'elle est toujours et nécessairement inefficace, parce que Dieu, — s'il est et quel qu'il soit, — n'intervient jamais dans les faits de ce monde par une action particulière, qu'il ne gouverne pas par des miracles, qu'il ne dérange jamais l'ordre général pour un intérêt individuel... Sans doute, mais cela me parait bien rigide et bien absolu. D'abord, celui qui croit en Dieu et qui le prie, doit se sentir en communication plus directe avec lui, et doit trouver dans ce sentiment même un soutien et des consolations incomparables... Mais ensuite, est-il donc si certain que la prière soit toujours inefficace ? Qu'en sait-on ? S'il y a des prières vraiment folles, parce qu'elles ne pourraient être exaucées sans troubler l'ordre divin de l'univers, Dieu ne peut-il réserver, entre ses lois immuables, un champ libre à la prière ? Sans contrevenir à ses propres lois, et sans faire de miracles, ne peut-il agir sur la pensée et sur la volonté de celui qui l'implore?... Une mère qui prie pour son enfant malade ne peut-elle donc espérer que son enfant sera sauvé, non par un miracle, mais par ses propres soins, providentiellement inspirés et dirigés ?... Un homme qui demande à Dieu de lui donner la foi, de l'éclairer de sa grâce, lui demande-t-il de troubler l'ordre de la nature, et ne peut-il espérer de recevoir la lumière qu'il invoque ?...

Juin.

... Sa dernière pensée a été que j'étais un criminel ?... et jamais elle ne sera désabusée...

... Tout a l'air si bien fini quand on meurt !... — Tout retourne aux éléments... Comment croire à ce miracle de la résurrection personnelle !... et pourtant, en réalité, tout est miracle et mystère autour de nous, au-dessus de nous, en nous-mêmes !... L'univers tout entier n'est qu'un miracle qui dure.

... La renaissance de l'homme du sein de la mort serait-elle donc un mystère plus étrange, plus incompréhensible que sa naissance du sein de la femme ?...

Ces lignes sont les dernières qu'ait écrite Bernard de Vaudricourt. Sa santé, dès longtemps altérée par le chagrin, ne résista pas aux émotions de la terrible et suprême épreuve qui lui avait été imposée. Un mal à peine déterminé, dont le symptôme extérieur fut un anthrax à la gorge, prit en quelques jours un caractère mortel.

M. de Vaudricourt, se sentant perdu, fit appeler monseigneur de Courtehouse. Il voulut mourir dans la religion d'Aliette.

Vivante, la pauvre enfant avait été vaincue : morte, elle triomphait.

P.-S. — Il est inutile de dire que ce récit, composé d'après des documents authentiques dont on a conservé avec soin les lignes principales, a dû cependant, à cause de la gravité de certains faits, subir des modifications, de même qu'il n'eût jamais été publié si la personne qui figure dans la seconde partie, sous le nom de madame de Vaudricourt, n'avait depuis assez longtemps disparu de la scène parisienne pour aller terminer loin de la France sa carrière aventureuse.

FIN

OCTAVE FEUILLET

(1) Voir le *Journal de Roubaix* du 29 décembre.

LA MODE UNIVERSELLE

Créée spécialement pour les personnes qui préfèrent à une partie littéraire un nombre plus grand de gravures de chapeaux, de toilettes, et d'ouvrages de dames. 24 numéros par an paraissant le 1er et le 16 de chaque mois, avec 12 suppléments de patrons et broderies.

1re édition, sans gravures coloriées, 8 fr. par an.
2e — avec 36 grav. coloriées, 18 fr. —

UN NUMÉRO SPÉCIMEN EST ENVOYÉ GRATUITEMENT A TOUTE PERSONNE QUI EN FAIT LA DEMANDE A L'ADMINISTRATION, **25, rue de Lille, Paris.**

PRIX D'ABONNEMENT

Edition simple : Un an, 14 fr.; six mois, 7 fr. 50 trois mois, 4 fr.

Edition 1 : Un an 26 fr.; six mois, 15 fr.; trois mois, 8 fr.

Le *Moniteur de la Mode* paraît tous les samedis chez Abel GOUBAUD, éditeur, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.